



AVMG – EAV – SUD
enseignantEs primaires – SUD
enseignement et recherche –
SVMEP – SVES

Par mail et par courrier postal
Monsieur le Conseiller d'Etat
Frédéric Borloz
Chef du DEF
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 12 juin 2025

Sortie de l'Ecole de commerce plein temps des gymnases vaudois Demande formelle de négociations

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Votre Département a pris unilatéralement la décision de sortir la filière Ecole de commerce des gymnases vaudois à partir de l'année scolaire 2026-2027.

Les syndicats ont été informés de cette décision brutale la veille de l'annonce faite aux enseignant.es des gymnases vaudois. D'autres annonces ont été faites par la suite, dans les gymnases et les écoles professionnelles. Qu'elles aient été données au compte-goutte ou d'un coup, elles ont provoqué de l'instabilité et des questionnements, restés sans réponse. Ce sont des rebrassages inattendus qui touchent de nombreux lieux de travail. Pour donner un exemple : le Gymnase de Beaulieu se replie sur un seul bâtiment, sa bâtisse historique, ce qui représente la perte d'un tiers des classes et de l'emploi (actuellement logés dans l'extension de Fréminet qui héberge aussi des cours de l'Ecole de maturité et de l'Ecole de Culture générale), soit bien davantage que la « simple » perte des classes de la filière Ecole de commerce. C'est d'un redimensionnement global de l'établissement qu'il s'agit. Ceci au prix d'un « jeu des chaises musicales » voyant des classes d'apprenti.es être déménagées depuis des écoles professionnelles pendant que les élèves de la filière commerciale seront peu à peu transférés à la Vallée de la Jeunesse (EPCL).

C'est en tous les cas une perte sèche de l'expérience socio-pédagogique acquise durant plus de dix années par un personnel engagé et motivé. C'est un virage à 180 degrés qui remet fondamentalement en cause le pôle d'excellence que l'Ecole de commerce prétendait incarner jusqu'ici.

Aujourd'hui, 70% des jeunes diplômé.es de l'Ecole de commerce entrent en HES. Or, la possibilité d'accéder à la maturité et donc aux hautes écoles exige le maintien des savoirs disciplinaires et la construction intellectuelle. Ces éléments sont également indispensables à l'acquisition d'une formation professionnelle de qualité.

Fédération syndicale SUD – SUD-Education

Pl. Chauderon 5 – 1003 Lausanne

Tél. +41(0)21 351 2250 – Fax +41(0)21 351 2251 – www.sud-vd.ch – info@sud-vd.ch

Avant l'attaque programmée de 2026 contre la maturité professionnelle, Berne nous a déjà imposé une déqualification profonde des métiers de la vente et du commerce, autant pour le CFC que pour la maturité professionnelle. Les situations d'improvisation, d'impréparation et de manque de moyens ont caractérisé ce passage à une formation dégradée sous la prééminence des compétences opérationnelles et au détriment des savoirs disciplinaires généraux, scientifiques et techniques. Aujourd'hui, la décision du DEF renforce les compétences opérationnelles au détriment des savoirs. Il y a un abandon programmé des branches supplémentaires vaudoises. Comment le DEF va-t-il garantir ces acquis dans le transfert décidé ?

Les enseignant.es des gymnases subiront toutes et tous les conséquences de ce bouleversement qui provoquera une contraction de l'emploi avec ses tristes corollaires : mobilité contrainte du personnel en CDI, croissance des statuts précaires et des CDD, flexibilisation des horaires, non remplacement des départs en retraite et rupture de la continuité des avenants qui ont permis de travailler à des taux supérieurs aux fourchettes contractuelles. Il faut encore ajouter à cette liste les étudiant.es qui seront victimes du numerus clausus à l'entrée de la HEP jusqu'à la stabilisation des enseignant.es en place.

Avec le transfert de l'Ecole de commerce vers les écoles professionnelles, l'employeur aspire à une réduction de 15% de la masse salariale des enseignant.es concernés (plein temps à 22 périodes au gymnase contre 25 périodes en écoles professionnelles). Nous lui opposons que l'enseignement en Ecole de commerce doit rester rémunéré aux conditions actuelles.

La situation actuelle est telle que nous vous saisissons des deux premières revendications urgentes suivantes :

- **Pour toutes et tous les apprenti.es et élèves, le maintien des contenus et savoirs qui donnent l'accès à la maturité et aux Hautes Ecoles :**
-
- **Pour les enseignant.es, des négociations sur les conditions de ce transfert : temps de travail, statut, moyens, objectifs et méthodes de sa mise en œuvre.**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos respectueuses salutations.

Gilles Pierrehumbert
Président du SVES-SUD

José Daniel Pernas
président du SVMEP-SUD

Françoise Emmanuelle Nicolet
présidente de l'AVMG-SUD